



## L'interdiction complète des mines terrestres

# La Convention d'Ottawa et la participation du public



Le Fonds canadien contre les mines, une initiative de 100 millions de dollars annoncée en décembre 1997 par le premier ministre Chrétien, est utilisé pour procéder à des activités de déminage, prêter assistance aux victimes, mettre au point des technologies nouvelles et aider les pays signataires à se conformer au traité.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel\* a été signée par 122 pays à Ottawa les 3 et 4 décembre 1997.

Le monde entier a été témoin de la signature de ce traité historique juridiquement contraignant, qui instaure de nouvelles normes internationales contre les mines antipersonnel. À cette occasion, le Canada a annoncé qu'il allait créer un fonds de 100 millions de dollars sur une période de cinq ans pour la mise en œuvre complète de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

### Les 131 pays qui ont signé la Convention jusqu'à présent se sont engagés à :

- interdire l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel;
- fournir des données sur leurs stocks de mines antipersonnel et sur leurs programmes nationaux d'action contre celles-ci;
- détruire toutes leurs mines antipersonnel dans les quatre ans qui suivent l'adoption de la Convention;
- détruire, d'ici dix ans, les mines antipersonnel dans les zones minées;
- coopérer aux mesures d'application de la Convention.

Depuis la signature, on appelle familièrement le traité « Convention d'Ottawa ». Le nom « Ottawa » est ainsi entré dans le vocabulaire de la communauté internationale, s'ajoutant à la liste des villes les plus connues du Canada. C'est un dosage entre la diplomatie d'État traditionnelle, la défense des intérêts publics par des organisations non gouvernementales et l'engagement à titre individuel qui est au cœur de la réussite de la première partie du processus devant mener à la création d'un monde débarrassé de ces mines. Pour appuyer cet engagement, le ministre Axworthy lançait le 21 septembre 1998, en coopération avec Action Mines Canada et la Croix-Rouge, le Programme de sensibilisation à l'action contre les mines. Action Mines Canada recevra 300 000 \$ pour appuyer ses activités dans la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel. Dans le cadre de ce programme, six ambassadeurs représentant les jeunes qui appuient l'action contre les mines viennent d'être nommés. Leur rôle sera de travailler avec des groupes locaux

d'action contre les mines de façon à sensibiliser les éducateurs et les militants à travers le Canada aux défis posés par les mines antipersonnel.

Ces ambassadeurs-jeunes sont de jeunes diplômés universitaires avec une formation en éducation communautaire et sont parfaitement renseignés sur toutes les questions touchant les mines antipersonnel. Ils sont prêts à visiter des écoles, des groupes communautaires et des universités pour favoriser la mise en contact de la population avec les mouvements nationaux et internationaux d'action contre les mines.

Pour savoir comment s'impliquer, ou pour communiquer avec un ambassadeur-jeunesse dans leur région, les personnes intéressées peuvent téléphoner à l'Équipe d'action contre les mines au (613) 944-1643.

Vous pouvez aussi vous procurer notre CD-ROM intitulé « Interdisons les mines terrestres! Le Processus d'Ottawa et le mouvement international d'interdiction des mines terrestres », et d'autre documentation en composant le 1 800 267-8376 (numéro sans frais) ou le (613) 944-4000.

Visitez notre site Web : [www.mines.gc.ca](http://www.mines.gc.ca)

*\*Nom officiel : Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.*

Quarante États ayant maintenant déposé leur instrument de ratification devant le secrétaire général des Nations unies, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel aura force de loi internationale le 1<sup>er</sup> mars 1999.

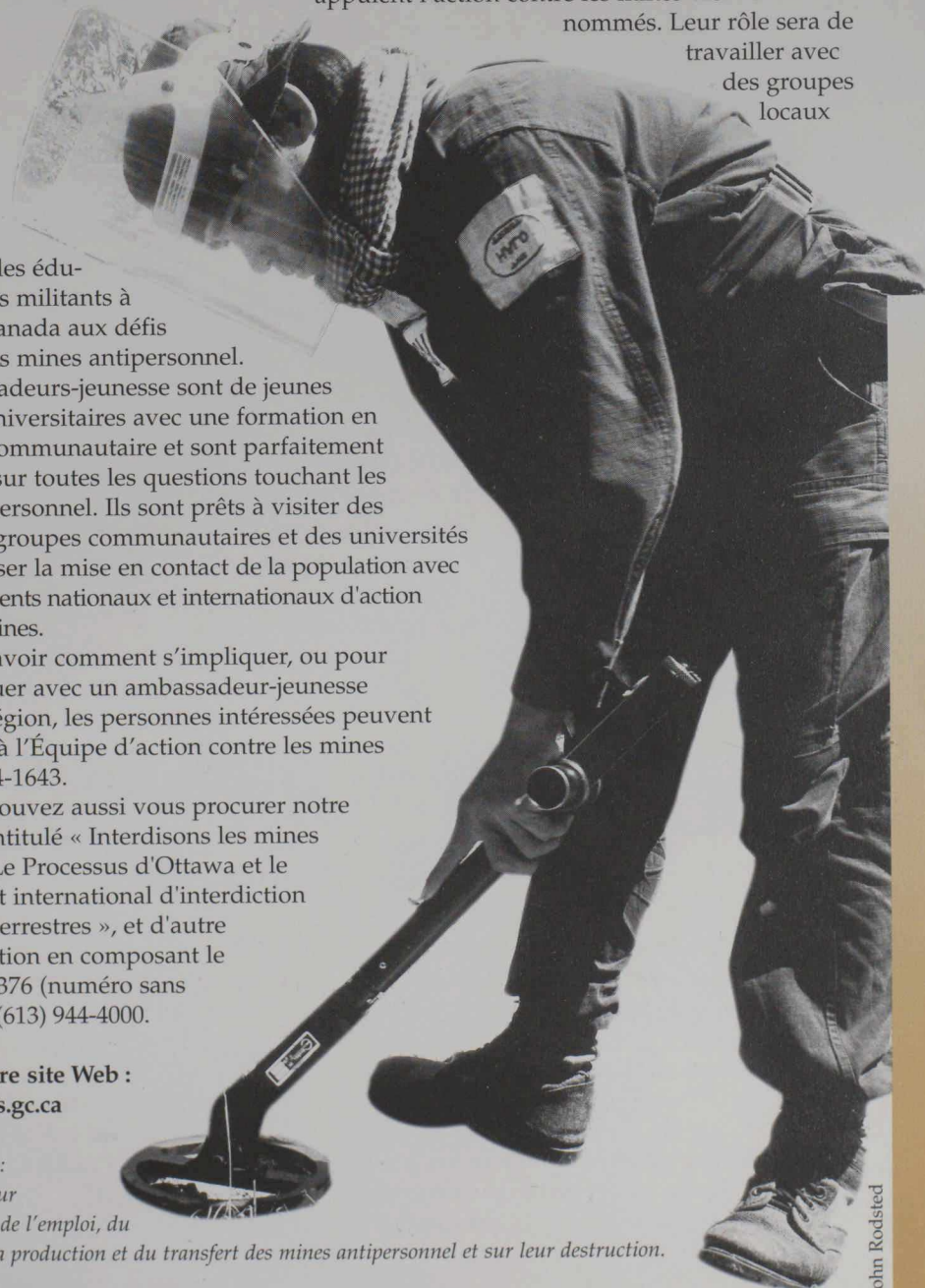


photo : John Rodsted